

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Jacques Jeannerat, Frédéric Hohl, Charles Selleger et Nathalie Schneuwly

Date de dépôt : 29 juin 2010

Proposition de motion

pour une utilisation temporaire des voies de bus par les autocars

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les travaux liés notamment à la réalisation du TCOB, à l'assainissement du site de Carré-Vert, à la construction de la traversée de Vézenaz et prochainement à celle du CEVA engendrent nombre de perturbations et de blocages au centre-ville;
- que ces travaux vont s'étendre sur plusieurs années encore;
- que les embouteillages pénalisent tant les transports collectifs publics que privés, et que la paralysie du transport motorisé a des coûts élevés;
- que les transports publics, soit les bus des TPG, bénéficient sur certains tronçons de voies qui leur sont réservées et qu'en particulier deux nouvelles voies seront aménagées à cet effet au boulevard de Saint-Georges et à la route de Thonon (prochainement);
- que les autres véhicules de transport collectif de personnes privés (autocars, minibus) sont quant à eux englués dans les bouchons, sur les voies de circulation ordinaires;
- que cette situation est dommageable pour les voyageurs comme pour les entreprises concernées;

invite le Conseil d'Etat

à octroyer aux véhicules de transport collectif de personnes tels que les autocars et les minibus des facilités identiques à celles dont disposent certains taxis concernant la circulation sur les voies de bus, pour une période d'essai de deux ans.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les perturbations du trafic routier en ville sont telles qu'il est difficile d'imaginer que la situation puisse encore s'aggraver! C'est pourtant le cas, puisque l'intensité de certains travaux va augmenter, tandis que d'autres chantiers vont s'ouvrir dans les mois à venir.

Il faut d'emblée rappeler, par souci de bonne foi, que les efforts consentis par les autorités comme par les TPG pour rendre plus supportable cette période difficile sont importants et méritent d'être salués. De même, nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit que d'une situation transitoire qui débouchera sur de réels progrès dans le domaine de la mobilité à Genève. Cependant, les blocages engendrés ne sont pas sans conséquences. Leur durée se compte en mois voire en années, selon les chantiers. Enfin, la réalisation de la traversée de Vésenaz et les nécessaires travaux d'assainissement du site de Carré-Vert ajoutent un obstacle supplémentaire de taille à la fluidité du trafic (fermeture complète de la rue du Stand). Les effets induits par ces derniers se feront sentir dès le 26 juin 2010 et jusqu'à l'inauguration du TCOB, en décembre 2011. C'est sans compter les prochains travaux, comme la construction du CEVA, que d'aucuns qualifient déjà, probablement à juste titre, de « chantier du siècle »!

Le contexte étant connu, il s'agit d'explorer toutes les pistes permettant d'atténuer les effets néfastes sur la population résidente d'une manière générale. Les efforts des services compétents de l'Etat de Genève, des communes et des TPG ne sont pas remis en question. En revanche, il nous semble opportun que les véhicules de transport collectif de personnes privés tels que les autocars et minibus puissent emprunter provisoirement les voies réservées aux bus des TPG, comme par exemple les nouvelles voies du boulevard de Saint-Georges ou encore celles de la route de Thonon prochainement, ainsi que les autres voies de bus dans la mesure du possible, comme le permettent les articles 34 alinéa 1 et 74 alinéa 4 de l'ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR; RS 741.21).

En effet, les dommages qu'induisent les bouchons pour les voyageurs et pour les entreprises ne sont pas négligeables. Si la situation s'aggrave encore, le transport collectif de personnes sur les voies ordinaires de circulation ne sera plus possible, car le surcoût ne peut être reporté sur le client. Les autocars et autres minibus sont effectivement une forme de transport *collectif*,

auquel font appel par exemple les aînés, les clubs sportifs et les écoles qui sinon recourent au transport individuel, par les parents notamment. Nous ne voyons donc pas quelle raison s'opposerait à ce que les voies de bus leur soient accessibles pendant la durée des perturbations (avec période d'essai, la mesure devant à notre sens faire l'objet d'une évaluation): ils libéreraient ainsi de la place sur les voies ordinaires, au bénéfice de tous les usagers de la route, et seraient nettement plus efficaces, ce qui constitue également une forme d'encouragement du transport collectif. A titre d'exemple, il est intéressant de relever qu'une trentaine de villes d'Amérique du Nord, mais aussi au moins six villes européennes et quatre en Océanie ont adopté un système similaire.

En résumé, ces véhicules constituent une alternative classique au transport individuel dont il convient d'assurer la pérennité pour nombre d'associations et dans un souci de développement durable.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.